

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 187-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.287

Déposée le : 06.09.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kullmann (Thun, UDF) (porte-parole)
Martin (Ligerz, Les Verts)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Seiler (Trubschachen, sans parti)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.09.2021

N° d'ACE : 1179/2021 du 20 octobre 2021
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Totale liberté et responsabilité personnelle quant à la vaccination contre le COVID-19

Le Conseil-exécutif est chargé de s'engager à exercer son influence pour que personne dans le canton de Berne ne soit désavantagé du fait de son refus de se faire vacciner.

Développement :

Depuis juillet 2021 au moins, la pression monte dans les médias, la société et le monde politique pour que la population se fasse vacciner contre le COVID-19. Nombre de personnes ont cédé, non pas parce qu'elles étaient personnellement convaincues de l'intérêt médical du vaccin, mais parce qu'elles étaient sous pression et espéraient pouvoir ainsi retrouver ou conserver des libertés fondamentales.

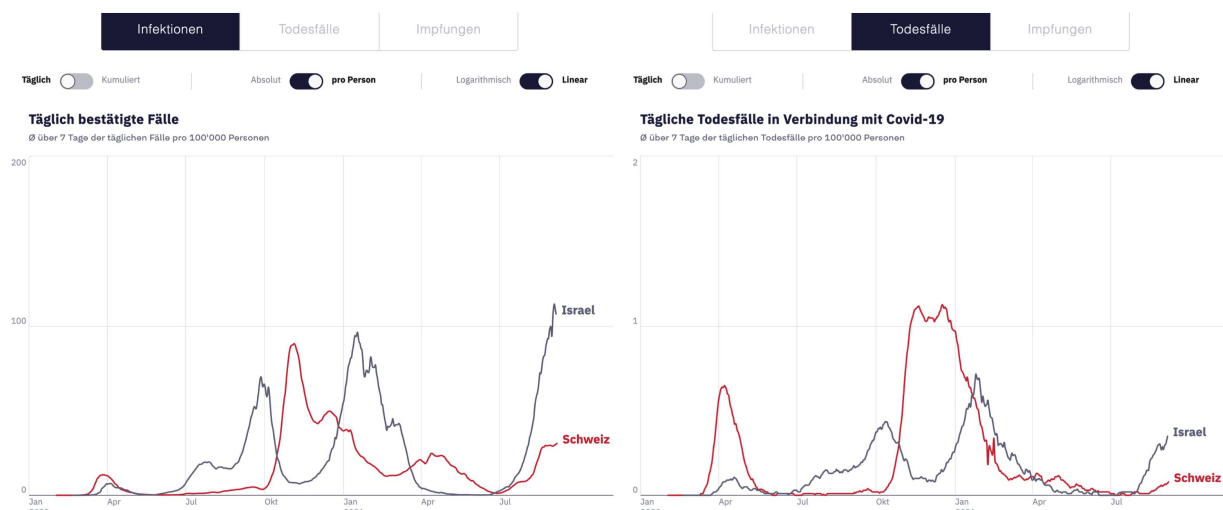
D'après le huitième sondage effectué par l'institut de recherche sotomo sur la crise du coronavirus¹, un quart de la population déclare ne pas vouloir se faire vacciner. Les principales raisons de ce refus sont les suivantes : méfiance vis-à-vis des vaccins à ARN messager, dont l'autorisation de mise sur le marché est temporaire, craintes d'effets secondaires et refus par principe du vaccin contre le COVID-19.

A en croire les dernières informations, il apparaît de plus en plus clair non seulement qu'il faudra une troisième dose de vaccin mais aussi qu'un rappel au minimum une fois par an sera nécessaire, comme le montre l'exemple d'Israël². Les derniers chiffres de ce pays montrent par

¹ https://sotomo.ch/site/wp-content/uploads/2021/07/8.-SRG_Corona-Monitor.pdf (en allemand)

² <https://www.blick.ch/ausland/das-ist-unser-leben-von-jetzt-an-israel-spricht-bereits-von-der-vierten-impfung-id16806155.html> (en allemand)

ailleurs qu'un taux de vaccination élevé n'empêche pas nécessairement le nombre de contaminations et de décès dus au coronavirus d'augmenter fortement.



(Source : <https://interaktiv.derbund.ch/2020/covid-19-ausbruch-im-vergleich>)

[à gauche : contaminations / nombre de cas confirmés par jour / moyenne sur 7 jours pour 100 000 personnes ; à droite : décès / nombre de décès liés au COVID-19 par jour / moyenne sur 7 jours pour 100 000 personnes]

D'après un rapport récent de l'OMS, il pourrait y avoir de nouveaux variants plus résistants au vaccin³. Les premières conclusions d'une étude menée en Israël (*Comparing SARS-CoV-2 natural immunity to vaccine-induced immunity: reinfections versus breakthrough infections*) montrent qu'une immunité naturelle protège plus efficacement qu'une deuxième dose de vaccin :

« Les personnes vaccinées contre le SARS-CoV-2 risquent 13,06 fois (95 % pour un intervalle de confiance de 8,08 à 21,11) plus d'être contaminées par le variant Delta que les personnes qui ont déjà contracté le COVID-19, si le premier événement (contamination ou vaccin) remonte à janvier ou février 2021. [...] Cette étude a montré que l'immunité naturelle constitue une protection plus durable et plus forte que l'immunité induite par deux doses de vaccin BNT162b2 contre la contamination au variant Delta du SARS-CoV-2 et contre le développement de symptômes et l'hospitalisation dus au virus⁴. » [notre traduction]

Au vu de ces derniers développements, on est en droit de se demander si le vaccin contre le COVID-19 tient ses promesses. De nombreux rapports faisant état de réactions et d'effets secondaires relativement importants contribuent en outre à accroître la méfiance à l'égard des vaccins contre le COVID-19, qui ont été autorisés dans l'urgence. L'immunité naturelle pourrait être une alternative valable aux vaccins (réguliers) contre le COVID-19, pas seulement pour des individus isolés mais pour la société dans son ensemble.

Nous qui signons la présente motion sommes fermement convaincus qu'aucune pression ne devrait être exercée sur la population pour ce qui est du vaccin contre le COVID-19. Cette décision appartient à chaque citoyenne et citoyen. Si le refus du vaccin donne lieu à des discriminations dans la vie sociale ou professionnelle, il serait faux de parler de décision à titre volontaire.

Motivation de l'urgence : depuis l'été 2021 au moins, la question est d'une grande actualité et concerne presque toutes les personnes qui habitent le canton.

³ <https://news.un.org/en/story/2021/09/1098942> (en anglais)

⁴ « This study demonstrated that natural immunity confers longer lasting and stronger protection against infection, symptomatic disease and hospitalization caused by the Delta variant of SARS-CoV-2, compared to the BNT162b2 two-dose vaccine-induced immunity. (...) SARS-CoV-2-naïve vaccinees had a 13.06-fold (95% CI, 8.08 to 21.11) increased risk for breakthrough infection with the Delta variant compared to those previously infected, when the first event (infection or vaccination) occurred during January and February of 2021. »

Source : <https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2021.08.24.21262415v1>

Réponse du Conseil-exécutif

Au début du mois d'octobre 2021, environ 70 pour cent de la population du canton de Berne éligible à la vaccination avait reçu au moins une injection. Les expériences recueillies jusqu'à présent montrent que les deux produits à ARN messenger actuellement autorisés en Suisse présentent une efficacité élevée et dépassent même les résultats initialement attendus. Seule une faible part des contaminations sont attribuables à des infections postvaccinales. Les effets sont encore plus visibles dans les hôpitaux : largement plus de 90 pour cent des malades du COVID-19 sous respirateur ne sont pas vaccinés (cf. tableau ci-dessous).

Date de relevé	Statut de vaccination	Nombre d'hospitalisations	Nombre d'hospitalisations en lits ordinaires	Nombre d'hospitalisations en soins intensifs	Nombre de personnes sous respirateur aux soins intensifs
28.09.2021	Total des cas	50	35	15	15
	Personnes complètement vaccinées	7 (14,0%)	6 (17,1%)	1 (6,7%)	1 (6,7%)
21.09.2021	Total des cas	72	53	19	17
	Personnes complètement vaccinées	13 (18,1%)	12 (24,5%)	0 (0,0%)	0 (0,0%)
14.09.2021	Total des cas	89	59	30	24
	Personnes complètement vaccinées	9 (10,1%)	8 (13,6%)	1 (3,3%)	1 (4,2%)
07.09.2021	Total des cas	90	51	39	33
	Personnes complètement vaccinées	6 (6,7%)	4 (8%)	2 (5,1%)	2 (6,1%)

Etant donné qu'il est impossible de garantir une protection vaccinale à 100 pour cent et que la population du canton de Berne est encore loin d'être entièrement couverte, il est évident que le nombre de cas peut continuer d'augmenter de manière rapide et soutenue. Comme cela a été souligné, la situation épidémiologique est encore principalement déterminée par la population non vaccinée, à l'instar d'Israël, que les signataires de la motion citent en exemple. En effet, des groupes entiers d'Israéliens majoritairement non vaccinés adoptent un comportement social favorisant une propagation rapide du virus. Il convient de souligner que, lorsqu'une infection débouche sur une hospitalisation, la décision de ne pas se faire vacciner n'affecte pas uniquement l'état de santé individuel mais éventuellement aussi d'autres personnes nécessitant un traitement médical. Tel est notamment le cas quand les hôpitaux sont saturés par des malades du COVID-19 et qu'il devient impossible d'assurer la qualité habituelle des soins nécessaires, y compris pour la patientèle qui n'est pas atteinte du COVID-19.

Par rapport aux doses administrées (env. 10 mio), les effets indésirables de la vaccination sont particulièrement peu nombreux (7571 annonces au 22 septembre 2021).

La durée de la protection vaccinale est réévaluée en permanence. Il revient aux autorités fédérales de décider de l'opportunité d'administrer des rappels.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif constate qu'une vaccination à large échelle des personnes éligibles est actuellement le moyen le plus sûr et le plus rapide de sortir de la pandémie et est donc dans l'intérêt de toute la population. Il s'engage néanmoins d'ores et déjà régulièrement au niveau fédéral, notamment dans le cadre des différentes procédures de consultation, pour que les mesures destinées à endiguer la pandémie soient instaurées avec le plus de retenue possible et qu'elles ne soient maintenues qu'aussi longtemps qu'elles sont strictement nécessaires. A ce jour, les restrictions pour les personnes non vaccinées sont déjà très modérées et ne les privent d'aucune activité sociale. Lorsque ces dernières se font tester, elles ne sont nullement désavantagées par rapport aux personnes vaccinées.

Le Conseil-exécutif propose par conséquent l'adoption et le classement de la motion.

Destinataire
– Grand Conseil